

SINOVA MANAGEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €
24 rue Martre – 92110 CLICHY
851 005 975 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept septembre,

La société SARIA, SAS au capital de 42.000.000 € dont le siège social est au 24, rue Martre – 92110 CLICHY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 552 002 255, représentée par sa présidente, SARL SARIA FRANCE MANAGEMENT, en sa qualité d'associée unique de la société SINOVA MANAGEMENT,

Déclare et décide ce qui suit :

PREMIERE DECISION

L'associée unique **prend acte** de la démission remise par Monsieur Arnaud BECARD, le 16 septembre 2024, de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

L'associée unique remercie Monsieur Arnaud BECARD pour les services rendus à la Société dans le cadre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique **décide** de nommer Monsieur Jean-Yves BORDAS pour une durée indéterminée aux fonctions de Président de la Société en remplacement de Monsieur Arnaud BECARD, Président démissionnaire.

Etant précisé que, en application des dispositions de l'article 13.2 des statuts de la Société, ce remplacement est effectué à titre provisoire et ce dans l'attente de la mise en œuvre du projet de réorganisation interne nommé « *Elevate* ».

Monsieur Jean-Yves BORDAS exercera ses fonctions de Président dans les conditions fixées par la loi, les statuts et le règlement interne de la Société.

Le Président nommé a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le nouveau mandat et déclare n'être frappé qu'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer de telles fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

SARIA
Représentée par SARL SARIA FRANCE MANAGEMENT,
Elle-même représentée par Jean-François CURE et Xavier DEFAYE

